Image not found or type unknown

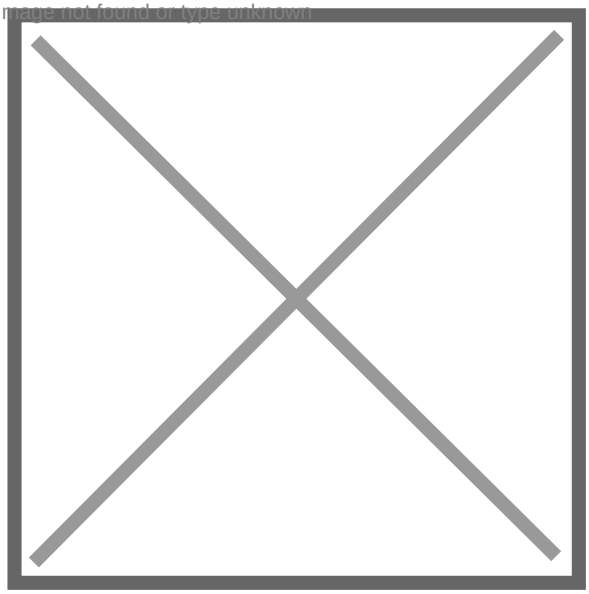

Diplômes détenus par l’employeur

Par **Mariec1303**, le **22/10/2018** à **08:57**

Bonjour, je souhaite démissionner de mon poste CDI actuel pour un nouveau CDI dans une autre entreprise. L’entreprise pour laquelle j’ai postulé me demande les copies de mes diplômes mais mon employeur actuel refuse de me rendre les originaux. Je lui avait donné ces originaux car il souhaitait les photocopier. a-t-il le droit de refuser de me rendre mes diplômes ? Que puis-je faire face à son refus ?
Merci d’avance.

Par **nono11**, le **22/10/2018** à **10:39**

Bonjour,

Envoyez une demande par courrier recommandé pour laisser une trace de votre demande, en indiquant que vous laisser un délai de 8 jours pour vous le remettre, à défaut vous saisirez la justice.

Si rien n'est fait dans ce délai, il vous faudra alors effectuer une demande judiciaire par la voie du référé (procédure d'urgence)

J'espère également que vous avez des éléments démontrant que vous aviez donné des originaux et pas des copies car sinon, il ne sera pas évident de réclamer les originaux

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés